

**Conseil d'administration du 28 février 2017**

Membres en exercice : 51  
Membres présents ou suppléés : 26  
Membre ayant donné mandat : 1  
Nombre de voix : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION n°20170068**  
**ADHESIONS A DES PERSONNES MORALES**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 15 février 2017, s'est réuni le 28 février 2017 à 9H30, au siège de l'établissement à Florac Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative :

M. Jean-Pierre ALLIER, M. Lucien AFFORTIT, M. Pascal BEAURY, M. Denis BERTRAND, suppléant de Mme Michèle MANOA, Mme Jeannine BOURRELY, M. Roland CANAYER, Mme Catherine CIBIEN, M. Henri CLEMENT, M. Henri COUDERC, M. Francis COURTES, M. Patrick DELEUZE, lui-même et suppléant de Mme Antonia CARILLO, M. Kisito CENDRIER, Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, M. Bruno GOURMAUD représente Mme Lydia VAUTHIER, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre LAFONT, M. René-Paul LOMI, Mme Suzy MADELAINE représente M. Jean-Claude MAS, M. Philippe MONARD représente Mme Annie VIU, Mme Réjane PINTARD représente M. François BOURNEAU, M. Denis PIT, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, M. Thomas VIDAL,

Avant donné mandat :

M. Gilbert BAGNOL a donné mandat à M. THEROND.

Vu le code de l'environnement et notamment son article R331-23,  
Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,  
Vu le décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve l'adhésion, au titre de l'année 2017, à FOGEFOR (Formation à la gestion forestière), association forestière de l'Aude – ZA de Sautès, 22 rue de l'Industrie, 11878 CARCASSONNE cedex pour un montant de 50,00 €.

La directrice de l'établissement,



Anne LEGILE

Le président du conseil d'administration,



Henri COUDERC